



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 460'000.- TTC pour  
la réfection de l'encorbellement de la rue du Signal  
entre la rue du Nord et la ruelle de l'Aurore

(du 19 juin 2006)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

#### **1. Préambule**

Dans sa forme actuelle, la rue du Signal entre la ruelle de l'Aurore et la rue du Nord, date des années 1929-1930. Ce fut, à l'époque, un chantier de chômeurs.

D'imposants murs au parement de pierres sèches ont été érigés dans la partie Ouest, du côté Nord de la rue du Nord, pour relier cette dernière par un escalier à la rue du Signal et soutenir la chaussée de celle-ci élargie à 4,50 m et son nouveau trottoir construit en encorbellement.

Le béton de granulats calcaires employé à l'époque a été mis à rude épreuve. Non protégé par une étanchéité, il n'a pas résisté aux attaques du gel et à l'action des sels de déverglaçage. Il s'effrite sous l'effet de l'eau qui peut passer au travers de ses nombreuses fissures.

Le garde-corps ne tient plus correctement. La sécurité, tant des piétons que des automobilistes, n'est plus garantie. Un assainissement de l'ouvrage s'impose.

## **2. Projet**

Un examen approfondi de l'ouvrage existant a révélé que le béton est de très mauvaise qualité et ne serait pas à même, par endroit, de résister à un lavage à haute pression. Les armatures sont très fortement corrodées et leurs sections nettement réduites. Il est rapidement apparu qu'un reprofilage et un renforcement de l'ouvrage n'apporteraient pas une sécurité suffisante et n'offriraient pas le meilleur rapport qualité/coût à long terme.

La démolition et la reconstruction de l'ouvrage se sont donc révélées inévitables. L'étude du projet d'exécution a été confiée à un bureau d'ingénieurs civils de la place.

La reconstruction permettra de faire un trottoir de 1,50 m d'espace libre contre 1,25 m actuellement, sans modifier le gabarit de la chaussée. La sécurité des piétons en sera ainsi accrue.

L'encorbellement repose, entre autres, sur un mur de soutènement au parement en moellons. Protégé de l'influence directe des intempéries, ce mur est en bon état et peut être conservé tel quel.

Le béton du nouvel encorbellement sera résistant au gel et aux sels et protégé par une étanchéité de bitume polymère collée en plein. Le trottoir sera revêtu d'une couche d'enrobé bitumineux.

Le garde-corps actuel (une main courante et deux filières intermédiaires) n'est plus conforme. Il sera remplacé par une barrière satisfaisant aux exigences de sécurité des normes en vigueur et constituée d'une main-courante au-dessus d'un barreaudage vertical.

Dans la chaussée de la rue du Signal se trouve un collecteur d'égout, une conduite de téléphone et une batterie de tuyaux pour l'électricité située à proximité immédiate de l'ouvrage à construire.

Aucune intervention des services n'est nécessaire dans un proche avenir et n'est même prévue dans le cadre de ce chantier.

## **3. Coût des travaux**

Le coût des travaux s'articule comme suit :

Travaux de génie civil et béton armé	CHF 360'000.-
Garde-corps	CHF 65'000.-
Honoraires d'ingénieurs civils	CHF 35'000.-
<b>Total (TTC)</b>	<b>CHF 460'000.-</b>

Le tronçon de rue en question ne figurant pas au réseau des routes soutenues par le fonds des routes communales des Ponts & Chaussées, ces travaux ne bénéficieront d'aucune subvention.

#### **4. Programme**

Pour information, les travaux d'assainissement ont déjà été reportés de deux ans compte tenu de la situation financière de la Ville. Vu l'état de dégradation avancée de l'ouvrage existant, les travaux sont programmés dans le premier semestre de l'année 2007. Ils devraient durer environ quinze semaines. Aucun autre report n'est envisageable sans compromettre la sécurité des usagers et si les travaux ne sont pas effectués en 2007, la route et le trottoir devront être fermés.

#### **5. Conséquences sur les finances**

Les travaux susmentionnés figurent au budget 2006 dans les crédits à solliciter pour un montant de CHF 460'000.-. L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissements 2,5 %	CHF	11'500.-
- intérêts 3,8 % <sup>1)</sup> sur la moitié de l'investissement	CHF	<u>8'740.-</u>
soit une charge annuelle moyenne de	<b>CHF</b>	<b>20'240.-</b>

<sup>1)</sup> taux moyen des emprunts de la Ville, montant implicitement budgété dès lors que l'investissement l'avait été.

#### **6. Conséquences sur les ressources humaines**

Aucune conséquence particulière. Le dossier d'exécution et la surveillance des travaux sont assurés par un bureau d'ingénieurs civils privé car les Services techniques ne disposent pas des compétences nécessaires pour effectuer ce genre de prestations affectant la stabilité de l'ouvrage et, par conséquent, la sécurité des usagers. Les travaux de génie civil seront confiés à une entreprise privée. La confection et la pose du garde-corps sont réalisées par la serrurerie des Travaux publics.

#### **7. Rapprochement et collaboration avec Le Locle**

Aucune incidence. Ces travaux ne concernent que la Ville de La Chaux-de-Fonds.

## **8. Éléments relatifs au développement durable**

Ce projet permet de conserver une voie de circulation dans son aspect et son gabarit actuels, sans compromis au niveau de la sécurité des usagers. La meilleure qualité des matériaux utilisés autorise à penser que l'ouvrage, dûment entretenu, offrira une durée de vie maximale.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté par 8 oui et 1 non lors de sa séance du 4 septembre 2006.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Pierre Hainard

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**Vu un rapport du Conseil communal  
Vu le préavis de la Commission des infrastructures**

arrête

**Article premier.-** Un crédit de CHF 460'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'encorbellement de la rue du Signal entre la rue du Nord et la ruelle de l'Aurore.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements des Travaux publics.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:  
Alain Parel

Le Secrétaire:  
Fabien Fivaz